



Assemblée générale

Distr. générale
28 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 74 b) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme, y compris
les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution [72/165](#), l'Assemblée générale proclamait le 21 août Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, afin d'honorer et de soutenir les victimes et les survivants du terrorisme et de promouvoir et protéger le plein exercice de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux. Le présent rapport fait suite aux dispositions de ladite résolution, par lesquelles l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application de celle-ci, à sa soixante-treizième session.

* Le présent rapport a été soumis tardivement en raison de difficultés techniques.



I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/165](#), adoptée le 19 décembre 2017, l'Assemblée générale proclamait le 21 août Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme. Dans cette même résolution, elle priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur l'application de ladite résolution et invitait tous les États Membres, les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations internationales et entités de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer comme il convenait la Journée.

2. Soucieux de contribuer à la célébration de la première Journée, le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ainsi que les missions permanentes de l'Afghanistan, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Iraq et du Nigéria auprès de l'Organisation ont organisé conjointement une manifestation intitulée « Survivre au terrorisme : les voix des victimes », à l'occasion de laquelle des victimes du terrorisme ont été invitées à prendre la parole pour témoigner de leur vécu. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a en outre organisé une série d'activités qui se sont déroulées tout au long du mois d'août. C'est ainsi qu'il a lancé, le 1^{er} août 2018 à New York, une exposition multimédia destinée à faire entendre les victimes. Il a de plus coordonné l'inauguration d'autres expositions aux quatre coins du monde et organisé des débats, entre autres activités. Il a par ailleurs mobilisé les centres d'information des Nations Unies, les acteurs de la société civile et les médias sociaux pour mieux faire connaître la Journée internationale.

II. Contexte

3. En 2006, l'Assemblée générale adoptait à l'unanimité la résolution [60/288](#) énonçant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, dans laquelle les États Membres constataient que la déshumanisation des victimes du terrorisme sous toutes ses formes était propice à la propagation du terrorisme et affirmaient que pour être efficaces, les mesures à prendre devaient garantir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste.

4. Depuis 2006, la menace terroriste n'a cessé de se propager dans le monde et les attentats sont désormais davantage dirigés contre des cibles peu protégées. De plus en plus de pays sont frappés par des attentats mais la majorité des victimes est concentrée dans une poignée d'États Membres. Selon le Global Terrorism Index de 2017 (indice mondial du terrorisme), publié par l'Institute for Economics and Peace, les trois quarts des décès liés à des actes de terrorisme depuis 2013 sont enregistrés en Afghanistan, en Iraq, au Nigéria, au Pakistan et en République arabe syrienne. Il est de plus en plus difficile de répondre aux besoins des victimes et de protéger et promouvoir leurs droits. En effet, les terroristes exploitent les zones de conflit et les territoires où l'État n'a plus prise, dans le but de prendre le contrôle de régions en proie à l'instabilité et où la primauté du droit n'existe pas.

5. Les répercussions du terrorisme se font avant tout ressentir parmi la population. En effet, les attentats font des morts et des blessés : c'est notamment le cas des attentats-suicides et de ceux menés à l'aide d'engins explosifs improvisés, ainsi que, dans leurs formes les plus rudimentaires, des attaques à la voiture-bélier ou à l'arme blanche et des fusillades. Nombreux d'entre eux se produisent dans les lieux très

fréquentés par des civils, ce qui permet aux terroristes de provoquer un maximum de pertes en vies humaines et de semer la panique. Ces actes ont aussi des répercussions sur les droits économiques et sociaux des familles de victimes et des rescapés, ce qui aggrave la marginalisation des groupes vulnérables et divise les populations.

6. Les victimes du terrorisme peinent toujours à faire entendre leur voix et à obtenir que leurs besoins soient satisfaits. Leurs droits sont rarement respectés, en particulier dans les pays où le terrorisme a déstabilisé les institutions de l'État, où les services sociaux de base et les institutions de justice pénale sont fragiles ou affaiblis et où les dirigeants nationaux et les principaux acteurs s'attellent avant tout à enrayer la menace terroriste, plutôt qu'à prêter attention aux victimes.

7. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef d'aider les victimes du terrorisme et de veiller à ce que leurs droits soient respectés. L'Organisation, pour sa part, a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider les États Membres à prendre les mesures prévues au titre des piliers I et IV de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. À cet égard, elle se doit de faire preuve de solidarité envers les victimes et de leur prêter appui, aussi bien que de défendre les droits de l'homme et la primauté du droit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Les organismes des Nations Unies, dans leur domaine de compétence, prêtent main-forte aux États Membres au moyen du renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance technique, ainsi qu'en les incitant à continuer de promouvoir, protéger et respecter les droits des victimes, en créant des associations et des réseaux de victimes du terrorisme, et en apportant un appui, notamment par le truchement d'activités de coordination avec les organisations de la société civile et les divers acteurs sur le terrain.

III. Action menée par les organismes des Nations Unies pour appeler l'attention sur les victimes du terrorisme

8. Les organismes des Nations Unies se sont tout particulièrement employés à aider les États Membres à mettre au point et exécuter des activités visant à défendre les droits des victimes du terrorisme et à répondre aux besoins de celles-ci. Ces dernières années, ils se sont attachés à lever des fonds auprès de la communauté internationale et à sensibiliser cette dernière aux besoins des victimes du terrorisme.

9. Au cours des cinq dernières années, le Groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme et la sensibilisation à leur cause, qui relève de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, a conçu et exécuté plusieurs activités destinées à apporter un soutien aux victimes du terrorisme. En 2016, il a ainsi organisé la Conférence des Nations Unies sur les droits fondamentaux des victimes du terrorisme, à l'issue de laquelle il a élaboré des directives, des manuels et d'autres documents visant à renforcer les capacités des acteurs de la société civile s'occupant de ces victimes.

10. Présidé par le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Groupe de travail veille à ce que l'action des organismes des Nations Unies concernant les droits des victimes du terrorisme s'inscrive dans une démarche cohérente et concertée. Ces dernières années, il a établi des pratiques optimales et exécuté des projets de renforcement des capacités en soutien à ces victimes, contribuant ainsi à jeter les bases de la proclamation, en 2017, de la Journée internationale. Son programme de travail et ses activités se fondent sur les recommandations du Secrétaire général, du Haut-

Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et d'experts indépendants. On trouvera ci-après brièvement exposées les activités qu'il a organisées :

a) Le Secrétaire général et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont plaidé en faveur du respect des droits des victimes dans leurs rapports à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme, respectivement, et ils ont formulé des recommandations visant à garantir le respect des droits fondamentaux des victimes du terrorisme, notamment par l'adoption de textes de loi à l'échelle nationale et la prise de mesures d'indemnisation et de réadaptation, entre autres¹ ;

b) L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'emploie depuis bien longtemps à apporter un soutien aux victimes et aux rescapées de l'extrémisme violent et du terrorisme et à leur donner des moyens d'action, notamment par le truchement d'activités visant à mettre fin à la discrimination et à la violence sexuelle et sexiste, ainsi que d'initiatives en faveur de la reconnaissance pratique de leurs droits politiques et de leur accès à la justice ;

c) Certains experts inscrits dans le fichier de l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice sont des enquêteurs ayant suivi une formation spécialisée pour pouvoir aider les autorités nationales à poursuivre en justice les auteurs de crimes sexuels et sexistes et ils participent à toutes les commissions d'enquête établies depuis 2009 ;

d) En 2012, l'ancien Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a soumis son rapport au Conseil des droits de l'homme, dans lequel il présentait un ensemble de principes visant à aider les États à garantir le respect des droits fondamentaux des victimes du terrorisme² ;

e) Lancé en juin 2014 avec le concours du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le Portail de soutien aux victimes de terrorisme (www.un.org/victimsofterrorism) est une plateforme permettant aux victimes, à leurs familles et à leurs proches d'entrer en contact. Il propose aussi des sources et documents d'information, des services et d'autres formes de soutien. Depuis son lancement, plus de 350 000 personnes ont consulté ce portail, qui propose principalement des entretiens avec des interlocuteurs et des partenaires de premier plan (victimes, associations de victimes, organisations de la société civile, experts indépendants ou encore organisations régionales ou internationales), produits en collaboration avec le Département de l'information et avec le concours du Centre pour la lutte contre le terrorisme. Depuis 2016, plus de 20 entretiens ont été enregistrés, en anglais, en français, en arabe et en pachto, et téléchargés sur le Portail ;

f) L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) met en lumière le rôle décisif que jouent les victimes du terrorisme avant, pendant et après les procédures pénales, ainsi que leurs besoins en matière d'assistance et de soutien. Il met ainsi des documents spécialisés – tels que ses publications intitulées « La réponse de la justice pénale pour soutenir les victimes du terrorisme » et « Bonnes pratiques en matière de soutien aux victimes du terrorisme dans le cadre de la justice pénale » – à la disposition des décideurs, des responsables des services de détection et de répression et des praticiens de la justice pénale soucieux de mettre au point des instruments spécialisés en la matière ;

¹ Voir [A/72/316](#), [A/HRC/34/30](#), [A/HRC/8/13](#), [A/HRC/19/38](#) et [A/HRC/22/26](#).

² [A/HRC/20/14](#).

g) Depuis l'adoption de la résolution [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit défend les droits des victimes du terrorisme et se penche plus particulièrement sur le recours à la violence sexuelle comme tactique de terrorisme. À cet égard, la Représentante spéciale a mené un certain nombre de missions en vue de rencontrer des victimes de violences sexuelles commises par des groupes terroristes, afin que les voix de ces dernières soient prises en compte dans les mesures de lutte contre ce phénomène, notamment dans les domaines de la justice et de la lutte contre l'impunité ;

h) L'ensemble de principes élaboré par l'ancien Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste³ a servi de fondement à l'organisation d'une conférence internationale tenue en février 2016 sous les auspices du Groupe de travail en vue de réfléchir à la manière dont les États pourraient renforcer les lois, procédures et pratiques internes afin qu'elles soient plus respectueuses des droits fondamentaux des victimes du terrorisme, notamment par la prestation de services destinés à répondre aux besoins matériels et psychosociaux de ces dernières ;

i) Au cours de l'exercice 2015-2016, le Groupe de travail a organisé et dispensé une formation à 14 victimes et représentants de victimes originaires d'Afrique et du Moyen-Orient, en vue de les doter des instruments et des compétences dont ils avaient besoin pour mieux forger des alliances, défendre leurs droits et faire reconnaître leurs besoins, mais aussi dans le but d'accentuer la diffusion de témoignages personnels et de contribuer aux stratégies en place. À l'issue de ces stages, les participants ont davantage eu recours aux médias sociaux, créé des pages Facebook et des sites Web, produit des pièces de théâtre et des récits inspirés de leur vécu, et ils ont créé des réseaux panarabes et africains dédiés aux victimes du terrorisme ;

j) Entre 2015 et 2017, l'ONUSD a prêté à des pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, à l'échelle tant nationale que régionale, une assistance technique visant à consolider la législation nationale aux fins du soutien aux victimes du terrorisme et de leur protection. Ainsi, du 9 au 11 mai 2017, il a dispensé des formations sur l'engagement effectif de poursuites visant les membres de groupes terroristes responsables d'actes de violence sexuelle, et sur l'aide à apporter aux victimes vivant au Nigéria et dans d'autres pays du bassin du lac Tchad ;

k) Par sa résolution [2395 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et exprimé sa profonde solidarité envers les victimes du terrorisme et leur famille ; il a engagé la Direction exécutive, en étroite coopération avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, à tenir compte du rôle important que pouvaient jouer les victimes et leurs réseaux, notamment grâce à la crédibilité de leur voix, dans la lutte contre le terrorisme. Dans les rapports sur les visites d'évaluations menées dans les États Membres, la Direction exécutive indique qu'elle a abordé ces aspects, notamment pour ce qui est des mesures prises pour assurer la prestation d'un soutien, indemniser les victimes, et leur garantir une protection lorsqu'elles déposent en qualité de témoin. Elle a examiné avec les

³ Ibid.

États concernés les moyens de prendre en compte le témoignage des victimes dans les programmes de lutte contre la propagande terroriste ;

l) En décembre 2017, le Groupe de travail et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ont organisé une réunion à laquelle participaient des victimes du terrorisme pour discuter du soutien à apporter aux rescapées de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre et de terrorisme ; cette réunion faisait partie de la série de réunions consacrées à la problématique femmes-hommes dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent. Les victimes ont relevé le manque d'appui aux projets menés par les organisations de la société civile et la pénurie de services, notamment en matière de soutien psychosocial et de réinsertion des femmes et des enfants, tout particulièrement ceux nés à la suite de violences sexuelles ;

m) Plus récemment, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste a évalué les pratiques mises en place à l'échelle des pays concernant les lois, politiques et mesures de lutte contre le terrorisme, notamment celles portant sur les droits et les besoins des victimes du terrorisme et des personnes lésées par lesdites mesures, et elle a formulé un certain nombre de recommandations sur la question⁴.

IV. Activités à l'appui de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme

11. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont coordonné l'organisation d'une série d'activités, dont celles exposées ci-après, en marge de la célébration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme.

A. Manuel des bonnes pratiques

12. Le 26 juin 2018, le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec le concours du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et en collaboration avec la Mission permanente du Mali auprès de l'Organisation et le Département de l'information, a organisé une manifestation sur le thème de la solidarité en faveur des droits des victimes du terrorisme. À cette occasion, il a présenté le Manuel de bonnes pratiques à l'appui des associations de victimes en Afrique et au Moyen-Orient rédigé par ses soins, et tenu une table ronde avec des victimes et des représentants d'associations de victimes originaires de France, d'Iraq, du Mali et des États-Unis d'Amérique. Les participants se sont accordés à juger essentielle la publication de guides pratiques de ce genre et ils ont estimé que ce manuel permettrait aux associations de victimes de retenir une méthode cohérente en matière de soutien à leurs adhérents. L'enregistrement de cette manifestation, qui a été diffusée en direct sur la télévision Web des Nations Unies, peut être visionné sur le Portail de soutien aux victimes du terrorisme. Le Département de l'information a assuré la couverture médiatique de la manifestation sur les médias sociaux et les services multimédias, notamment Facebook et Twitter, les services de télévision et de vidéo des Nations Unies, la télévision Web des Nations Unies et ONU Info.

⁴ [A/72/495](#).

B. Documentaires sur les victimes du terrorisme

13. Conscient du pouvoir pédagogique et de sensibilisation des supports vidéo, le Bureau de lutte contre le terrorisme, avec le concours du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, a lancé une série de documentaires multilingues consacrée aux victimes du terrorisme. Produits en collaboration avec le Département de l'information, ceux-ci permettent de sensibiliser les esprits aux répercussions du terrorisme sur la population et de susciter la solidarité envers les victimes. Ils visent en outre à battre en brèche l'attrait que le terrorisme et l'extrémisme violent peuvent présenter, en ce qu'ils offrent aux victimes un espace dans lequel elles peuvent dénoncer le terrorisme et la propagande insidieuse des extrémistes violents. Les documentaires suivants peuvent être visionnés sur le Portail de soutien aux victimes de terrorisme :

a) Le documentaire intitulé « Survivre au terrorisme : les voix des victimes en Norvège », projeté au Siège de l'Organisation le 9 novembre 2017, présente deux rescapés de l'attentat terroriste perpétré en 2011 par Anders Breivik, qui s'est soldé par la mort de 69 membres de la Ligue des jeunes travaillistes sur l'île d'Utoya et de neuf personnes dans le centre d'Oslo. À l'issue de la projection, les deux protagonistes, Khamzy Gunaratnam et Viljar Hanssen, ont répondu aux questions des spectateurs et participé à une table ronde à laquelle ont également assisté des victimes originaires d'Italie, du Liban, d'Ouganda et des États-Unis. Cette table ronde a été diffusée en direct sur la télévision Web des Nations Unies et l'enregistrement peut en être visionné sur le Portail de soutien aux victimes du terrorisme ;

b) Le documentaire intitulé « Seeking justice in the face of terrorism in Mali » (En quête de justice face au terrorisme au Mali) retrace l'histoire de deux personnes amputées et d'une personne ayant subi des violences sexuelles au Mali, à l'époque où le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest occupait Gao (2012-2013). Illustrant le parcours des victimes dans leur quête de justice et leur combat contre l'impunité face au terrorisme, il a été projeté au Siège le 26 juin 2018, au cours de la manifestation organisée sur le thème de la solidarité en faveur des droits des victimes du terrorisme. À l'issue de la projection, un représentant d'une organisation malienne de défense des droits de l'homme a répondu aux questions des spectateurs.

C. Programme de soutien aux victimes du terrorisme

14. En juillet 2018, le Groupe de travail a lancé, avec le concours du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le Programme de soutien aux victimes du terrorisme, afin que celles-ci puissent mieux se faire entendre et contribuer davantage à la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, et qu'elles aient accès à des documents et des sources d'information ; de plus, la capacité des États Membres et des organisations de la société civile de leur venir en aide sera renforcée.

15. Ce programme vise de plus à rationaliser bon nombre d'activités menées par le Groupe de travail jusqu'à présent, tout en intégrant le soutien aux victimes du terrorisme dans les stratégies nationales et régionales de lutte contre le terrorisme. La Journée internationale et les activités y relatives décrites ci-après, ont été coordonnées dans le cadre du Programme de soutien.

D. Exposition

16. Élaborée dans le cadre du Programme de soutien aux victimes du terrorisme, une exposition intitulée « Survivre au terrorisme : les voix des victimes » s'est tenue du 1^{er} août au 4 septembre 2018 dans la salle des pas perdus, au Siège, qui rend compte du vécu de 16 victimes et représentants d'association de victimes. En marge de cette exposition ont été projetés les deux documentaires sur les victimes d'attentats terroristes au Mali et en Norvège (voir ci-dessus). Enregistrés en anglais, en arabe, en français et en pachto, les entretiens donnent la mesure de la résilience et de la force qui habitent les victimes, et font comprendre à quel point il importe de les entendre. Le contenu de l'exposition a été mis en ligne sur le Portail de soutien aux victimes de terrorisme et dans le réseau des centres d'information des Nations Unies partout dans le monde.

E. Conférence tenue à Kaboul dans le cadre de la célébration de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme

17. À l'occasion de la conférence destinée à célébrer la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, qui s'est tenue à Kaboul le 15 août 2018 sous les auspices de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Ivanovich Voronkov, a souligné qu'il fallait prêter aux victimes une assistance concrète sur la durée, notamment sur les plans financier, juridique, médical et psychosocial.

F. Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme

18. La première Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme a été célébrée le 17 août 2018 au Siège de l'Organisation. Elle était organisée conjointement par le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et les Missions permanentes de l'Afghanistan, de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Iraq et du Nigéria auprès de l'Organisation. Placée sous le signe de la solidarité et des droits des victimes, cette commémoration rendait hommage aux victimes et aux rescapés qui ont courageusement décidé de parler de leur vécu, donnant ainsi à voir les effets concrets du terrorisme. Une large place a été faite aux droits et besoins des victimes, notamment celui d'être entendu. Enfin, une minute de silence a été observée pour rendre hommage aux victimes du terrorisme du monde entier.

19. Après les discours liminaires du Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation et du Secrétaire général, la majeure partie de la commémoration a été consacrée à des interventions assurées par quatre victimes du terrorisme et un représentant de chacune des cinq associations de victimes, originaires d'Afghanistan, de Belgique, des États-Unis, d'Iraq et du Nigéria. La cérémonie a été présentée en direct sur la télévision Web des Nations Unies et sa diffusion a été assurée via les organes de presse traditionnels et les médias sociaux. Le Département de l'information a par ailleurs créé un microsite à cette occasion⁵, consultable dans

⁵ Voir : <http://www.un.org/fr/events/victimsofterrorismday/>.

les six langues officielles de l'Organisation et qui a totalisé 10 830 visites au cours du mois d'août 2018. On peut également y visionner le témoignage d'un Nigérian rescapé d'un attentat perpétré par Boko Haram et l'hommage à son père du fils d'une victime de l'attentat perpétré contre la Mission d'Assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) en août 2003. Le mot-dièse utilisé pour les activités menées en amont de la Journée internationale et le jour même était #SurvivreAuTerrorisme.

20. À l'occasion d'un débat organisé le 20 août 2018 sur le thème : « Survivre au terrorisme : les voix des victimes – partager son expérience du terrorisme », des victimes – Sayed Mushtaq Hussaini (Afghanistan), Hasan Wahhab Al-Araji (Iraq) et Imrana Alhaji Buba (Nigéria) – ainsi que Liz Zirkle, représentante d'une association de victimes basée aux États-Unis, ont discuté des répercussions du terrorisme et évoqué le vécu des rescapés. Ils se sont demandé par quels moyens l'Organisation et les États Membres pourraient leur apporter un soutien, notamment dans le cadre de la sensibilisation de l'opinion publique à l'occasion de la célébration de la Journée internationale. Ont assisté à ce débat des représentants d'États Membres – Espagne, États-Unis, Grèce, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède – ainsi que de l'Union européenne et de plusieurs organismes membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau des affaires de désarmement et le Département des opérations de maintien de la paix.

21. Prenant la parole le 21 août 2018 à l'occasion de la Journée internationale, le Secrétaire général a rappelé à tous qu'il importait d'écouter les victimes et rescapés du terrorisme, pour les aider à faire entendre leur voix et prendre conscience des effets concrets du terrorisme sur leur vie.

V. Activités menées par d'autres bureaux et organismes des Nations Unies

22. Les bureaux et organismes des Nations Unies qui sont membres du Groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme et la sensibilisation à leur cause, relevant de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ont été invités à organiser des manifestations et des activités visant à célébrer la Journée internationale.

A. Office des Nations Unies à Genève

23. Le 16 août 2018, une manifestation s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève en vue de célébrer à la fois la Journée mondiale de l'aide humanitaire, marquée le 19 août, le quinzième anniversaire de l'attentat perpétré le 19 août 2003 contre la MANUI, et la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, observée le 21 août. Après son discours, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, Michael Møller, s'est joint au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, pour procéder à une cérémonie de dépôt de couronne. Une minute de silence a été observée, après quoi trois proches de victimes, un rescapé de l'attentat de Bagdad commis en 2003 et un proche d'une victime de l'attentat perpétré contre la Mission des Nations Unies à Alger en 2007 ont pris la parole.

B. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

24. L'ONUDC a organisé un certain nombre de manifestations à Vienne et dans ses bureaux extérieurs en vue de célébrer la Journée internationale :

a) À Vienne, le 21 août 2018, le Service de la prévention du terrorisme a diffusé les deux documentaires sur les victimes des attentats terroristes perpétrés au Mali et en Norvège et a fait observer une minute de silence. Il a également distribué ses publications, intitulées « Bonnes pratiques en matière de soutien aux victimes du terrorisme dans le cadre de la justice pénale » et « La réponse de la justice pénale pour soutenir les victimes du terrorisme » ;

b) Le 21 août, les entretiens diffusés dans le cadre de l'exposition « Survivre au terrorisme : les voix des victimes » ont été montrés dans la rotonde du Centre International de Vienne ;

c) Également le 21 août, le bureau de programme de l'ONUDC en Indonésie, en collaboration avec l'agence indonésienne de lutte contre le terrorisme et l'agence de protection des témoins et des victimes, a organisé une manifestation pour célébrer la Journée internationale, au cours de laquelle les participants ont pu voir, en compagnie de huit rescapés d'attentats terroristes commis en Indonésie, le documentaire sur l'attentat perpétré en Norvège. Deux d'entre eux ont pris la parole pour partager leur vécu et évoquer les conséquences de l'attentat sur leur vie quotidienne. Plusieurs représentants des autorités nationales y ont également participé – notamment le Ministère de la planification du développement national, l'agence de lutte contre le terrorisme et l'agence de protection des témoins et des victimes – ainsi que des représentants d'ambassades et de missions permanentes à Jakarta, notamment les représentants de l'Allemagne, de l'Australie, du Bélarus, des États-Unis, de la France, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, du Pérou, de la Thaïlande et de la Tunisie. La manifestation a fait l'objet d'articles dans les journaux nationaux et de communiqués de presse, ainsi que de tweets des ambassades des Pays-Bas et de Nouvelle-Zélande. Elle a en outre été mentionnée dans les différents comptes de l'ONUDC sur les médias sociaux ;

d) Le bureau régional du Service de la prévention du terrorisme de l'ONUDC au Caire a produit un film diffusé sur les médias sociaux le 21 août, dans lequel des victimes du terrorisme originaires d'Iraq, du Liban et de la République arabe syrienne ont exposé les répercussions du terrorisme sur leur vie quotidienne ;

e) Le 21 août, l'ONUDC a diffusé un message du Directeur exécutif de l'Office, Yuri Fedotov, dans lequel ce dernier soulignait que la Journée internationale était l'occasion de prêter l'oreille aux victimes et rescapés du terrorisme, mais aussi de réaffirmer l'engagement pris par l'Office de leur apporter le soutien dont ils avaient besoin.

C. Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement

25. Le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement a mis en ligne une publication relative au projet intitulé « Prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en Afrique : une approche axée sur le développement », qui retrace, par le truchement de récits et de photographies, l'histoire de rescapés de l'extrémisme originaires du Burkina Faso, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Nigéria, d'Ouganda et de Somalie.

D. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

26. Le 20 août 2018, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, Ján Kubiš, a prononcé un discours à l'occasion de l'Eïd al-Adha, dans lequel il a fait référence à la Journée internationale et déclaré que le sentiment de joie qui accompagnait la célébration de l'Eïd ne devait pas faire oublier qu'en Iraq, le terrorisme continuait de faire de nombreuses victimes. Le Bureau de l'information de la MANUI a pour sa part diffusé, à l'occasion de la Journée internationale, un message vidéo de la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires politiques et de l'assistance électorale à la MANUI, Alice Walpole, dans lequel celle-ci rappelait que 2018 marquait le quinzième anniversaire de l'attentat contre le quartier général de la MANUI et insistait sur les difficultés qu'éprouvaient les victimes du terrorisme à se faire entendre et à faire en sorte que leurs droits soient respectés. Cette vidéo a été diffusée le 21 août sur les médias sociaux et le site Web de la MANUI, ainsi que par les services d'actualité en arabe du Département de l'information. Des vidéos d'entretiens avec les victimes du terrorisme ont également été mises en ligne sur les sites des bureaux locaux des Nations Unies.

E. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

27. Le 21 août 2018, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a organisé une manifestation pour célébrer la Journée internationale, lors de laquelle une minute de silence a été observée. Le Chef par intérim de la Mission a pris la parole, soulignant qu'il fallait donner aux victimes du terrorisme la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et rappelant qu'il était impératif de respecter leurs droits fondamentaux.

VI. Activités menées par les centres d'information des Nations Unies

28. Le 21 août, 14 centres d'information des Nations Unies ont mené des activités de sensibilisation très diverses, parmi lesquelles des expositions et des campagnes multimédias, en se fondant sur les supports matériels et l'appui que leur avait fourni le Groupe de travail sur le soutien aux victimes du terrorisme :

a) Le Centre d'information des Nations Unies au Caire a diffusé un communiqué de presse, en anglais et en arabe, qui contenait notamment le message du Secrétaire général. Il a également mis en lumière la Journée internationale sur son site Web et ses médias sociaux, comptabilisant plus de 4 400 vues ;

b) Le Centre d'information des Nations Unies à Jakarta a diffusé le message du Secrétaire général et prêté son concours à la manifestation organisée par le bureau de programme de l'ONUDC à l'occasion de la Journée internationale ;

c) Le Centre d'information des Nations Unies à Lima a diffusé le message du Secrétaire général sur les médias sociaux ;

d) Le Centre d'information des Nations Unies à Moscou a publié une série de documents sur les médias sociaux – Facebook, Twitter et VK, média et réseau social russe – rendant hommage aux victimes de l'attentat perpétré contre le quartier général

de la MANUI, à Bagdad. Ces activités de sensibilisation ont attiré plus de 2 000 abonnés ;

e) Le Centre d'information des Nations Unies à Téhéran a traduit le message du Secrétaire général en persan et l'a diffusé dans un communiqué de presse, mis en ligne sur le site Web et sur les médias sociaux du Centre. Le 26 août, la Directrice du centre d'information des Nations Unies à Téhéran a fait une déclaration et lu un message du Secrétaire général à l'occasion d'une conférence organisée à Gorgan (province du Golestan), qui a réuni plus de 500 participants, dont des représentants d'autorités officielles, des familles de victimes du terrorisme, des jeunes, des membres de la société civile et les médias ;

f) Le Centre d'information des Nations Unies à Tokyo a traduit le message du Secrétaire général en japonais et l'a affiché sur son site Web et sur son compte Facebook ;

g) Le Centre d'information des Nations Unies à Varsovie a traduit le message du Secrétaire général en polonais et l'a affiché sur son site Web, sur Facebook et sur Twitter. Il a mis en ligne sur les médias sociaux cinq vidéos consacrées aux victimes du terrorisme ;

h) Le Service d'information des Nations Unies à Vienne a contribué, sur le plan de la communication, à la manifestation organisée par l'ONUDC pour célébrer la Journée internationale. Il a de plus diffusé le message du Secrétaire général et le message du Directeur exécutif de l'Office sur son site Web ainsi que sur ses comptes Twitter et Facebook ;

i) Le Service d'information des Nations Unies à Genève a mis en avant la célébration de la Journée internationale sur ses comptes Twitter, Instagram et Facebook, notamment par le truchement d'un entretien vidéo mené auprès d'une victime de l'attentat perpétré à Bagdad contre l'hôtel Canal. Dans le cadre de la série de documentaires intitulée « Geneva Witness », la télévision en ligne des Nations Unies a également produit un court métrage consacré à une victime du terrorisme, également diffusé sur ses comptes Twitter et Facebook.

VII. Participation de la société civile

29. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a coordonné un certain nombre d'activités et prêté son concours à l'organisation de la Journée internationale. Il a de plus collaboré à cet égard avec le réseau d'organisations de la société civile apportant un soutien aux victimes du terrorisme, notamment dans le cadre d'activités conjointes sur les médias sociaux – partage de tweets et diffusion de publications officielles, mot-dièse #SurvivreAuTerrorisme et diffusion des entretiens et documentaires disponibles sur le Portail des Nations Unies de soutien aux victimes de terrorisme ainsi que de l'exposition organisée sur ce thème. Le 21 août, bon nombre de membres du réseau ont changé leur photo de profil pour la remplacer par le logo de la Journée internationale, de manière à manifester leur solidarité avec les victimes du terrorisme.

30. De nombreuses organisations de la société civile ont également organisé leurs propres activités pour célébrer la Journée internationale, notamment :

a) Sur ses médias sociaux, l'Association française des victimes du terrorisme a diffusé des vidéos produites dans le cadre de son projet « La voix des survivants contre la radicalisation », qui présente les témoignages de 21 victimes et rescapés du terrorisme à travers le monde ;

b) V-Europe, association de victimes du terrorisme basée en Belgique, a déposé une couronne au pied du monument national des victimes du terrorisme à Bruxelles et a accordé des entretiens aux médias nationaux pour porter le message de la Journée internationale ;

c) Une victime du terrorisme originaire de Jordanie a accordé un entretien au journal télévisé de la chaîne Al-Mamlaka à l'occasion de la Journée internationale ;

d) Du 17 au 21 août, Victim Support Europe a organisé une campagne visant à mieux faire connaître la Journée internationale, dans le cadre de laquelle elle a diffusé un poème filmé intitulé « In the light and the dark », écrit par une victime des attentats terroristes perpétrés à Bruxelles en mars 2016. La campagne s'est accompagnée des mots-dièses suivants : #SurvivingTerrorism, #Inthelightandthedark, #counterterrorism, #fightterrorism, #antiterrorism, #stopterrorism, #WeAreNotAfraid et #VictimsOfTerrorism ;

e) Tuesday's Children, organisation de la société civile basée aux États-Unis pour apporter un soutien aux victimes du terrorisme, a lancé une campagne sur les médias sociaux, reprenant des témoignages de ces victimes. Elle a mis en ligne les liens menant à la diffusion en direct de l'inauguration de l'exposition sur les victimes du terrorisme, organisée au Siège de l'Organisation, et aux entretiens avec les survivants. Tuesday's Children a utilisé les mots-dièses suivants : #survivingterrorism, #commonbond et #lifetimeofhealing.

VIII. Observations

31. La célébration, le 21 août, de la Journée internationale du souvenir, en hommage aux victimes du terrorisme, est un excellent moyen pour la communauté internationale d'exprimer sa solidarité envers les victimes du terrorisme et de faire valoir leurs droits, mais aussi d'inciter les États Membres à prendre des mesures de soutien en leur faveur. Pour que les victimes puissent obtenir réparation, et s'assurer qu'elles reçoivent les soins médicaux nécessaires ainsi qu'un soutien psychologique et psychosocial adapté et des moyens d'assurer leur subsistance, leurs droits doivent tout d'abord être reconnus, notamment ceux des victimes de violences sexuelles perpétrées par des groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant et Boko Haram, entre autres. La Journée internationale offre l'occasion de revoir l'optique retenue en la matière et d'instaurer des conditions favorables au respect de ces droits ainsi qu'à la mise en place de solutions à long terme destinées à répondre aux besoins des victimes.

32. La célébration de la Journée internationale amène la communauté internationale à poursuivre l'action menée en vue de la prise de mesures concertées de soutien aux victimes du terrorisme, à avoir une vision commune de la question, à définir une stratégie en conséquence et à ouvrir la voie à de nouvelles activités, manifestations et perspectives de défense des droits des victimes. De nombreux intervenants et participants aux activités menées tout au long de l'année ayant précédé la célébration de la Journée internationale ont souligné qu'il fallait intensifier la coordination et la collaboration et faire preuve d'initiative, tout particulièrement au sein de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Il pourrait être utile d'envisager la création d'alliances ou de groupes non officiels qui se pencheraient sur les mesures à prendre, à l'image des groupes de pays (par exemple, les groupes d'Amis) qui, au sein de l'Organisation, ont une optique commune d'autres sujets.

33. Le Bureau de lutte contre le terrorisme fait fond sur les avancées obtenues lors de la Conférence de 2016 sur les droits fondamentaux des victimes du terrorisme pour étudier d'autres moyens d'intensifier la coordination et la collaboration au plan international et de faire preuve d'initiative en la matière, notamment la tenue d'une conférence de suivi visant à faciliter l'échange, entre les États Membres et les parties concernées, de bonnes pratiques, ainsi que de programmes et de politiques de soutien aux victimes.

34. Les États Membres et les organismes des Nations Unies doivent garantir le respect, la protection et la promotion des droits des victimes du terrorisme et, à cet effet, veiller à leur inclusion socioéconomique, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de groupes vulnérables, renforcer la résilience des populations et instaurer un climat de cohésion sociale qui ne laisse personne de côté. Toutefois, ceci exige un financement durable. Il faut s'employer à mettre en place un dispositif de financement sur la durée au sein de l'Organisation, qui devrait tout particulièrement épauler le Programme de soutien aux victimes du terrorisme du Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres initiatives connexes, afin que les ressources nécessaires soient disponibles. L'on pourrait ainsi à la fois accélérer la réalisation des objectifs susmentionnés et intensifier la coordination et la cohérence des activités visant à pourvoir aux besoins des victimes du terrorisme et à s'assurer que leurs droits sont respectés.
